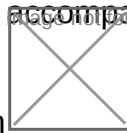




Produit vendu a 0€ sur internet

Par **LeSageMaboul**, le **27/12/2007 à 11:45**

BonjourrrrrJe viens de passer une commande sur le site www.toutpourlamicro.comrrrrCe site a du faire une erreur de saisie car il a mis en vente un produit a 0€. Bon j'ai quand meme tenter ma chance, et j'ai commandé 2 fois ce produit accompagné d'autre produit qui ont eux,



un prix normal.rrrrVoici le detail de la commande :rrrrdonc j'ai reçu la confirmation de la commande par mail, ainsi que la confirmation de FIA-NET comme quoi j'ai bien reçu effectué une commande sur ce site.rrrrSachant que les deux produit ne sont pas commandé seul, et que j'ai payé une eco-participation sur les produit vendu a 0€, est-ce que je peux esperer recevoir ma commande un jour?rrrrJe me pose cette question, car d'un coté, il me semble que les magasin sont obligé de vendre au prix le plus bas affiché en magasin ou sur la pub, mais en meme temps ils n'ont pas le droit de vendre a perte.rrrrNous somme deux dans ce cas, un amis a commandé il y a une dizaine de jour, il va venir ajouter ses fait a la suite de mon message.rrrrEncore merci pour vos reponse.

Par **Raven29_old**, le **27/12/2007 à 11:52**

Oui je suis exactement dans le même cas, une commande pour un montant de 32.89€ sur le même site, comprenant deux carte graphiques à 0€00 et une carte son, qui avec les frais de port ne ammenes à 32.89€ TTC.rrrrMon compté à été débité de la somme indiquée et la commande à suivit la chronologie suivante:rrrr15/12/2007: date de commandernhttp://img229.imageshack.us/img229/9508/sanstitreqe1.pngrrrrEquipe TPLMrn15/12/2007 11:41:42rrrr[citation]Bonjour,rrrrNous avons le plaisir de vous annoncer l'enregistrement de votre commande n°327529 passé sur notre site le 15/12/2007 à

11:41:42.rnrnVoici le récapitulatif de votre commande :rnrnListe de votre panier :rnrnProduits
Disponibilité Quantité Prix unitaire TTC Eco-participation TTC Prix TTC rnCarte Son
Gamesurround Muse 5.1 DVD, PCI En stock 1 27,90€ 0,00€ 27,90€rnCarte Graphique
Radeon RX3870 T2D512E OC En stock 2 0,00€ 0,00€ 0,00€rnPrix TTC 27,9€rnFrais de
port 4,99€rnTotal TTC 32,89€[/citation]rnPuis,rnrnSamirrnEquipe TPLMrn15/12/2007
12:05:33rnrn[citation]Bonjour,rnrnNous vous informons que nous venons de facturer votre
commande n°327529 et qu'elle sera rapidement expédié de nos entrepôts.rnNous vous
rappelons de bien vérifier votre colis à la reception.rnSi le colis est endommagé, nous vous
conseillons de refuser celui ci et de prendre contact avec nous.rnrnCordialement,rnL'Equipe
de Tout pour la micro.[/citation]rnrnrnLe 19/12/2007: nouveau message de TPLMrnrnEquipe
TPLMrn19/12/2007 22:28:18rnrn[citation]Bonjour,rnNous vous informons que votre commande
N° 327529 est en partance de nos entrepôts.rnVous pourrez suivre votre colis en vous
connectant sur notre site depuis la gestion de votre compte d'ici quelques heures.rnrnNous
vous rappelons de bien vérifier l'état de votre colis à la réception.rnrnSi votre colis a été ouvert
et/ou écrasé, si l'adhésif est détérioré et/ou non d'origine, nous vous conseillons de ne pas
ouvrir le colis.rnIl appartient au destinataire de faire les réserves d'usage à la réception du
matériel s'il constate des avaries sur le matériel transporté ; lesdites réserves et réclamations
doivent être adressées au transporteur, par lettre recommandée avec accusé de réception
dans les vingt quatre (24) heures suivant la réception des produits. Une copie sera
immédiatement adressée à Be@Net.rnrnrnNous vous remercions de votre
confiance.rnL'équipe de Tout pour la micro.[/citation]rnrnrnQuen pensez vous?rnrnMerci.

Par **Jurigaby**, le **27/12/2007 à 16:45**

Bonjour.rnrnDésolé pour vous, mais en principe la commande va être annulée.. En effet, le
contrat est nul en raison d'une erreur manifeste sur le prix, erreur ayant engendré un vice du
consentement.

Par **LeSageMaboul**, le **27/12/2007 à 17:12**

d'accord, merci pour la reponse, et en cas ou il aurait debiter notre compte, ont t'il un devoir de
nous rendre notre argent "normalement" c'est a dire sans nous donner un avoir?

Par **Jurigaby**, le **27/12/2007 à 17:22**

Bonjour.rnrnOui, bien evidemment..rnrnAnnuler un contrat consiste à remettre les apties dans
l'état ou elles se trouvaient si le contrat n'avait pas été conclu: Donc: Remboursement.

Par **Raven29_old**, le **27/12/2007 à 18:35**

Y a t-il un délais maximum pour la "dénonciation" de la commande et son annulation de leur
part? Mon compte à été débité le 15/12 et je n'ai pas trop envie de savoir mon argent

travaillant pour eux indéfiniment...
S'ils veulent annuler la commande qu'ils le fasse, mais pas dans 10 ans :D

Par **Jurigaby**, le **28/12/2007 à 17:00**

Bonjour.
Le délai de prescription est en principe de 30 ans me semble t'il.
Après, c'est vous qui voyez... Peut être vaudrait t'il mieux prendre les devants..

Par **LeSageMaboul**, le **28/12/2007 à 17:03**

effectivement on va prendre les devants ^^ parce que 136€... bref :p

Par **Raven29_old**, le **28/12/2007 à 18:14**

En effet.. merci pour tout...